



*Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme*

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2013**

Le 11 mars 2013, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire.**

Etaient présents : LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, CALLAOU Jean-Raymond, MELIN Pascal, BELIN Philippe, BELIN Etienne, BIOU Linda, GOMARD Nadine, GRENET Laurent, LOUSTE-SOL Véronique, PARRY Evelyne, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain.

Etait absent ayant remis pouvoir: DESSENDIER Lionel

Etait absent : POPIELAS Eric

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

1/ La convention qui lie la commune à l'**Association Protectrice des Animaux**, pour que celle-ci agisse en lieu et place de la commune dans son rôle de fourrière, arrive à expiration le 31 mars. Il est donc décidé de renouveler cette convention à compter du 1^{er} avril 2013 pour une durée de 3 ans.

2/ Le conseil municipal fixe le montant de la redevance pour **occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication** en 2013 comme suit :

- 40 € par kilomètre et par artère en souterrain
 - 53.33 € par kilomètre et par artère en aérien
 - 26.66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
- Ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année.

3/ Mandatement de **dépenses d'investissement** avant le vote du budget :

- 454.58 € à l'article 21311 op. 175 (APAVE nouvellemairie)
- 263.12 € à l'article 2183 (tableau école)
- 5 831.57 € à l'article 2315 op. 177 (place de l'église)

4/ Débat sur **les rythmes scolaires** : Monsieur le Maire expose ses doutes et ses réserves quant à la mise en œuvre de la réforme pour la rentrée 2013 (le manque de locaux adaptés, le choix des intervenants, l'intérêt des enfants dans ces conditions, le coût...). Il se dit favorable pour repousser l'application de la réforme à 2014.

Mais, sachant que nous sommes en regroupement pédagogique avec La Moutade dont les élus sont favorables à l'application dès 2013, un groupe de travail a été constitué au sein du conseil municipal, afin d'élaborer un projet le plus satisfaisant possible si la réforme devait entrer en vigueur dès septembre 2013.

5/ Il a été décidé d'adresser un courrier à **Monsieur CARVALHO**, qui a réalisé les travaux de maçonnerie de la nouvelle mairie, afin de lui signaler les défauts apparents (plafonds fissurés), notamment dans la salle de réunion, et l'inviter à venir constater les malfaçons.

6/ Une demande a été adressée en mairie pour installer un camion pizza fixe, place de l'église, tous les jours de la semaine. Le conseil municipal s'est prononcé « contre ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Vu pour être affiché le 13 mars 2013 conformément aux prescriptions de l'article L 2122-25 du CGCT.

Le Maire, Yves LIGIER.